

Les livres d'or des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale aux Archives nationales – site de Fontainebleau

1. Présentation

1. Quest-ce que le livre d'or?

Le site de Fontainebleau des Archives nationales conserve la liste, pour chaque commune française, des soldats Morts pour la France durant la Première Guerre mondiale, classée par ordre alphabétique des départements puis des localités. La quasi-totalité des communes de France métropolitaine sont représentées, ainsi que l'Algérie, le Maroc et le Sénégal, les consulats de La Paz en Bolivie, Bahia, Porto Alegre et Rio de Janeiro au Brésil. Enfin, une section s'intéresse spécifiquement aux soldats décédés en Bulgarie.

Les listes nominatives communales permettent de connaître les nom et prénom de chaque personne, ainsi que la date et le lieu de son décès. Le lieu de sépulture, en revanche, n'est pas indiqué, pas plus que l'unité à laquelle le soldat était rattaché. En principe, les personnes mentionnées sont celles qui sont nées dans la commune, mais un flou a longtemps subsisté sur cette question ; c'est ce qui explique, pour une part, les divergences entre les listes communales de Morts pour la France et les noms portés sur les monuments aux morts.

Des lacunes ponctuelles sont à signaler : par exemple, la liste des Morts pour la France de Lyon ne couvre que les noms commençant par la lettre A à G ; des lacunes importantes sont constatées pour le département des Hautes-Alpes. Par ailleurs, le Livre d'or ne couvre pas l'Alsace ni la Lorraine, territoires allemands durant la Première Guerre mondiale. Enfin, les marins morts pour la France ne figurent pas dans les listes, un travail similaire ayant été effectué, de façon indépendante par le ministère de la Marine (cf infra dans les sources complémentaire).

2. Contexte d'élaboration

Dès 1914, la qualité de « Mort pour la France » est attribuée aux civils et aux soldats victimes de la Première Guerre mondiale et, tout au long du conflit, le ministère de la Guerre tient à jour un fichier de tous les soldats honorés de cette mention qui répondait à des critères précis : seules les personnes décédées entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919, morts sur le champ en bataille ou à cause de dommages directement imputables au conflit, étaient susceptibles de la recevoir. Par la loi du 25 octobre 1919, « relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande guerre », l'Etat lance le projet d'un Livre d'or comprenant les noms de tous ces héros, qui serait déposé au Panthéon. Le ministère des Pensions, nouvellement créé, est chargé d'établir, à partir du fichier existant, la liste des Morts pour la France de chaque commune et de l'adresser aux maires qui la contrôlent et l'amendent. Des correspondances témoignent souvent de ces échanges entre les deux parties. En 1935, la présentation matérielle du futur Livre d'or est fixée : 120 volumes, imprimés en 15 à 20 exemplaires, dont un déposé au Panthéon. Les contraintes budgétaires, puis le début de la Seconde Guerre mondiale, mirent fin au projet, en laissant subsister la documentation préparatoire.

2. La recherche pas à pas

Le fonds, auparavant conservé sur le site de Paris (cotes F9/3901-5563), a fait l'objet d'une numérisation intégrale : les images numérisées sont d'ores et déjà consultables en salle de lecture à Fontainebleau (cote 20090230) et seront, à terme, mises en ligne sur le site Internet des Archives nationales : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/index.html>.

Par sa structure, ce fonds se prête avant tout à une recherche portant sur une commune ou un ensemble de communes. Pour la faciliter, une base de données, accessible en salle de lecture des Archives nationales à Fontainebleau permet d'identifier la cote du dossier recherché.

3. Modalités de consultation, reproduction et réutilisation

Ces archives sont librement communicables et consultables sur place en salle de lecture. Pour plus de détails, se reporter à la fiche accueil :

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/cac/accueil-fontainebleau.pdf>

Une consultation à distance, sous forme de copies fournies à titre onéreux, est également possible. Les renseignements peuvent être demandés par courrier postal (2 rue des Archives, 77300 Fontainebleau) ou par courrier électronique (an.fontainebleau@culture.gouv.fr) au site de Fontainebleau des Archives nationales.

4. Sources complémentaires

Le Livre d'or peut permettre d'effectuer une recherche à caractère nominatif, dès lors que l'on connaît le lieu d'origine de l'individu recherché, mais d'autres sources conservées par le ministère de la Défense apparaissent plus adaptées à ce type de recherche :

Le fichier nominatif des soldats Morts pour la France est accessible en ligne sur le site :

www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

Un fichier nominatif des lieux de sépulture est également mis en ligne à l'adresse suivante :

www.sepulturesdeguerre.sga.defense.gouv.fr

Enfin, le fichier des marins morts pour la France est consultable au Service historique de la Marine, à Vincennes. Des renseignements complémentaires sont accessibles sur le site :

www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr

Par ailleurs, les Archives nationales conservent également les registres d'état-civil des régiments et des hôpitaux militaires de la Première Guerre mondiale.

Voir la fiche de recherche 105 : *L'état civil des régiments de la guerre de 1914-1918 aux Archives nationales - site de Fontainebleau.*

Auteur

Damien Richard,
conservateur
(Service des
publics – site de
Fontainebleau).
© Archives
nationales,
juillet 2010.

Mise à jour

septembre 2010